

« NAVETTE À BOURG », C'EST LE NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ DE NAVETTE URBAINE, MISE EN PLACE GRATUITEMENT PAR LA VILLE DE BOURG-SAINT-ANDEOL, À COMPTER DU DÉBUT DU MOIS D'AVRIL 2022

« Navette À Bourg », c'est la petite navette qui va vous simplifier la ville, la vie, vos déplacements... Mise en place par le CCAS de la Ville, elle sera l'alliée de tous les Bourguésans ayant des problèmes de mobilité, toutes générations confondues.

LA RÉPONSE À UNE FORTE ATTENTE : celle de la population des quartiers excentrés mais aussi du centre-ville qui souhaite se déplacer sur la commune pour effectuer des achats intra-muros, dans les commerces bourguésans*. Ce service s'adresse exclusivement aux personnes sans solution de mobilité, quelle qu'en soit la cause : âge, problème de santé récurrent ou ponctuel, absence de moyens de locomotion...

L'INSCRIPTION : elle s'effectue auprès du CCAS (au 04 75 54 85 83 / ccas@bsa-ville.fr) qui délivre une carte de transport nominative et informe sur le fonctionnement du service : tournée les mardis et vendredis matins, réservation téléphonique préalable obligatoire.

SON FONCTIONNEMENT : c'est un service gratuit proposé par la mairie de Bourg-Saint-Andéol.

Il se veut « flexible », sous la forme d'un transport à la demande « mixte », avec un ramassage et un retour au plus près du domicile, et desservant 4 points de dépôt au choix, aux arrêts de bus :

- *quai Madier de Montjau ;*
- *avenue Pierre Brossolette, au niveau du petit centre commercial ;*
- *place du Champ de Mars ;*
- *collège du Laoul.*

Faciliter et encourager l'accès aux commerces bourguésans, voilà l'objectif de cette toute nouvelle offre

RAPPEL : la « Navette À Bourg » est un service venant en complément de la navette du marché des mercredis matins, fonctionnelle depuis de nombreuses années.

**pas de transport : pour les loisirs, pour des rendez-vous médicaux, pour aller chez le coiffeur, pas d'aide pour les courses ni de port de charges pour le chauffeur.*